

Jeunesse, éducation populaire et sport

Le CPJEPS remplace le BAPAAT à partir de la rentrée 2019

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS) remplace le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT).

A l'issue de la formation, le jeune obtient un niveau CAP. 1^{er} niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement dans les domaines d'activités physiques, sportifs, socio-éducatifs ou culturels.

Caractéristiques :

- accessible dès l'âge de 16 ans
- sans condition de diplôme

[En savoir plus](#)